

Secteur Propreté



fédération professionnelle au niveau français



fédération professionnelle au niveau européen

FEP

La Fédération des Entreprises de Propreté est la seule organisation patronale représentative du secteur. Elle représente et défend les intérêts de l'ensemble des entreprises de propreté auprès des pouvoirs publics. La FEP conseille ses entreprises adhérentes sur des questions d'ordre juridique, économique, technique, mais aussi dans le domaine de la formation. Elle accompagne le développement du secteur.

La FEP s'organise autour de 8 chambres régionales et de 7 opérateurs de branche. En France, les entreprises de propreté réalisent un **chiffre d'affaires de 12,36 Mds€** et emploient **500 000 personnes**. La FEP compte **2 000 adhérents, qui représentent 70% du secteur** en nombre de salariés et en chiffre d'affaires.

www.monde-proprete.com

www.monde-proprete.com/thematiques/developpement-durable

FENI

La Fédération Européenne du Nettoyage Industriel (ou *European Federation of Cleaning Industries - EFCI*) regroupe les organisations professionnelles représentatives du secteur de la propreté et des services associés dans les pays de l'Union Européenne. Ses missions fondamentales s'articulent autour des axes suivants :

- Assurer un suivi continu des activités des institutions communautaires et veiller à la prise en compte des intérêts des entreprises du secteur dans le cadre de l'élaboration des politiques communautaires et des textes législatifs (directives, règlements, etc.) qui les concernent ;
- Assurer une meilleure reconnaissance de la profession et promouvoir son image auprès du public.

Les organisations professionnelles de **18 pays européens** y sont représentées.

www.feni.be

CONTACT

- Isabelle Perru-Poupon, Directrice développement durable de la FEP
iperru-poupon@federation-proprete.com

- Elisabeth Leclercq, Chargée de mission développement durable de la FEP
eleclercq@federation-proprete.com

- Autre contact
dd@federation-proprete.com

ENJEUX RSE PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

Les 32 000 entreprises de propreté en France interviennent quotidiennement dans tous les secteurs de l'économie pour réaliser une mission d'hygiène, de sécurité sanitaire et d'amélioration de l'environnement intérieur des bâtiments. Cette position offre au secteur une place de premier ordre pour répondre aux enjeux de développement durable.



Depuis 2008, la branche déploie, avec ses opérateurs, un programme basé sur 51 actions pour permettre aux entreprises de propreté de s'engager dans une démarche, réparties autour de 5 objectifs :

- Renforcer l'engagement social ;
- Préserver l'environnement ;
- Établir et renforcer les partenariats avec les parties prenantes ;
- Améliorer la gouvernance ;
- Assurer un développement économique durable.

STRATÉGIE ET ENGAGEMENTS

Engagements RSE pris par la profession en France

- Programme développement durable à destination des entreprises de propreté

Depuis 2008, la FEP a mis en place un programme de développement durable à destination des entreprises de propreté, établi en fonction des spécificités des métiers de la propreté. Une liste de 51 actions développement durable et des outils dédiés permettent aux entreprises de propreté de s'engager dans une démarche de développement durable.

- Convention d'engagement volontaire des acteurs de la collecte et du recyclage

En février 2012, la FEP a signé une convention d'engagement avec l'ADEME et l'ensemble des acteurs de la collecte et du recyclage des papiers de bureau, pour récolter 200 000 tonnes de papiers de bureau supplémentaires d'ici 2015.

- Convention d'engagement volontaire développement durable

En octobre 2011, la FEP a signé une convention d'engagement volontaire avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie afin de déployer le Programme développement durable au sein des 2 000 entreprises adhérentes à la fédération. La profession a pris 26 engagements, tous accompagnés d'objectifs chiffrés qui font l'objet d'un suivi annuel.

- Soutien à la Mission Arctique de 2011 à 2014

Pour compléter son engagement en matière de développement durable, la FEP, les chambres régionales et l'ensemble des opérateurs de la branche ont soutenu, de 2011 à 2014, la Mission Arctique, une mission de 3 ans en Arctique menée par Eric Brossier, un ingénieur en génie océanique et géophysicien, à bord du voilier polaire « Vagabond ». L'objectif était d'acquérir des données essentielles à la compréhension de la biodiversité et des évolutions climatiques.

- Signature de la Charte de la Diversité en septembre 2009 par la FEP

- Engagements vis-à-vis des salariés

Les partenaires sociaux de la branche ont conclu plusieurs accords. Par exemple : accord du 14 mars 2012 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, accord de branche relatif aux seniors, 2009 (JO 09/02/2010).

Engagements RSE pris par la profession à l'international

- Déclaration conjointe pour une passation de marché responsable

Les partenaires sociaux européens de quatre secteurs, à savoir, la sécurité privée (CoESS/UNI-Europa), la restauration collective concédée (FERCO/EFFAT), le nettoyage (FENI/UNI-Europa) et le textile et l'habillement (EURATEX/FSE-THC), ont publié des lignes directrices à l'attention des entreprises et des pouvoirs publics qui sélectionnent leurs fournisseurs par le biais de procédures d'appels d'offres. Une déclaration conjointe pour une passation de marché responsable a ainsi été signée le 18 avril 2008. Ces partenaires sociaux souhaitent encourager et promouvoir des procédures qui n'attribuent pas les marchés sur la seule base du prix, mais également sur la base d'éléments qualitatifs tels que, par exemple, les compétences et capacités du fournisseur, l'empreinte écologique, les conditions de travail des travailleurs, le respect des normes internationales du travail, des lois nationales et des conventions collectives.

DIALOGUE PARTIES PRENANTES

- Comité consultatif des parties prenantes

La FEP a mis en place un Comité consultatif des Parties Prenantes qui est force de propositions pour discuter et formuler des recommandations sur le programme développement durable de la FEP. Il s'agit d'un organe libre et critique qui se réunit deux fois par an. Il est composé des acteurs suivants :

- ADEME ;

- AFIMIN : Association française des Fabricants et Importateurs de Matériels et produits pour l'Industrie du Nettoyage ;
- ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail ;
- ARSEG : Association des Responsables des Services Généraux ;
- BPCE ;
- CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- DAE : Direction des Achats de l'Etat ;
- GPS : Groupement de Professions de Services ;
- OBSAR : Observatoire des Achats Responsables ;
- OREE : Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise ;
- ORSE : Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- SNCF ;
- Syndicats de salariés de la profession.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EN FRANCE

Outils

La FEP a déployé un programme développement durable à destination des entreprises de propreté, établi en fonction des spécificités des métiers de la propreté et sur la base de l'ISO 26000, qui se décline en **51 actions spécifiques**. Chaque entreprise, à partir d'un diagnostic de sa situation, choisit parmi ces 51 actions celles qu'elle juge prioritaires. Elle détermine ensuite un plan d'actions avec des indicateurs.

Avec le soutien de la Commission européenne (Programme LIFE+), la FEP a porté ce programme au niveau de la FENI et plusieurs pays européens l'ont repris et adapté à leurs spécificités.



Pour ce programme, la FEP a reçu 2 prix :

- En novembre 2012, le **premier Prix Management et Initiatives pour le développement durable** décerné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et l'ADEME ;
- En octobre 2015, le **Prix RSE 2015 du Cercle Humania**.

Dans le cadre de ce programme, la FEP a développé les outils suivants :

- **Greendiag, outil d'autodiagnostic et de reporting RSE**
La FEP propose un outil qui permet aux entreprises de propreté :

- La réalisation d'un autodiagnostic en vue de la définition ou de l'actualisation du plan d'actions développement durable de l'entreprise ;
- Le suivi des indicateurs sociaux, environnementaux et économiques dans l'optique d'un reporting des entreprises et de la FEP.

Cet outil a été mis à jour en 2016. La nouvelle version sera disponible fin 2016.

- **CarbonArtik, plateforme de gestion des émissions carbone**
La plateforme CarbonArtik de la FEP est un outil disponible depuis avril 2013 qui permet aux entreprises de

réaliser le bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. L'outil repose sur une plateforme Web paramétrée spécifiquement pour répondre aux problématiques du secteur : optimisation des déplacements, valorisation des déchets, gestion de l'énergie des bâtiments, achats des produits d'entretien, etc. Les entreprises ont ainsi accès à une base d'actions concrètes pour réduire l'impact environnemental de leurs activités. Une assistance est assurée par une hotline téléphonique.

- **Outils en ligne d'aide au passage à des prestations réalisées en journée/en continu**

La FEP encourage les acteurs du secteur à faire évoluer les temps de travail en journée et en continu. Cette démarche répond à des objectifs environnementaux et sociaux. L'objectif du travail en journée/en continu est de favoriser le travail des agents de propreté sur des horaires moins décalés (début de service à 7h, au lieu de 5h par exemple) et sur des temps continus (de 7h à 12h30, plutôt que 3h le matin et 2h30 de 18h à 20h30 par exemple). Cela implique que tout ou partie de la prestation de propreté se déroule en journée, en présence des occupants des locaux.

Pour aider les acteurs du secteur, la FEP a mis en place les outils suivants :

- Un site web à destination des entreprises de propreté et de leurs clients ;
- Des dispositifs de formation et d'accompagnement des entreprises de propreté : un atelier pour les dirigeants d'entreprise « Développer le travail en journée/en continu » (1 jour) ; un accompagnement pour les dirigeants d'entreprise et les donneurs d'ordre (4 jours en collectifs, 1 jour en individuel) ; une formation pour les agents de propreté « Réaliser ses prestations en présence d'usagers » (1 jour).

- **Smartri, outil en ligne de gestion des déchets tertiaires**

Depuis 2014, la FEP travaille sur le positionnement des entreprises de propreté comme des acteurs majeurs de la prévention, du tri et de la pré-collecte des déchets tertiaires (papiers de bureau, cartouches d'encre, cartons, ampoules, piles et accumulateurs portables, DEEE, canettes, gobelets plastiques, etc.). Pour cela, la FEP élabore un outil en ligne qui permettra aux entreprises de propreté de proposer des offres globales de gestion des déchets tertiaires (disponible fin 2016).

- **Dispositif santé et sécurité au travail**

La FEP a développé un outil en ligne permettant aux entreprises de propreté de mettre en œuvre une démarche santé et sécurité au travail : engager un processus d'évaluation des risques professionnels (document unique et plan d'actions de prévention), analyser un risque spécifique et réaliser un diagnostic des pratiques en management de la santé et sécurité au travail.

Formation à la RSE

- **Atelier « Découvrez la démarche développement durable » (1 jour)**

Cet atelier à destination des chefs d'entreprise et des dirigeants permet d'identifier les enjeux et les moyens pour intégrer le développement durable dans une entreprise de propreté et de découvrir les formations et outils RSE proposés par la FEP.

- Formation-action développement durable destinée aux dirigeants

La FEP a mis en place un dispositif d'accompagnement pour assister les chefs d'entreprise dans l'élaboration d'un plan d'actions développement durable. Ce dispositif s'articule autour de 4 jours de formation collective et d'un jour d'accompagnement personnalisé avec un consultant spécialisé, sur une durée de 8 mois. Chaque groupe est composé d'une dizaine de chef d'entreprises, permettant ainsi l'échange sur les problématiques auxquelles les entrepreneurs sont confrontés. Les entreprises bénéficient d'une hotline téléphonique assurée par les consultants. Depuis le lancement du programme en 2008, ce sont **371 entreprises, représentant 70% des effectifs du secteur**, qui ont suivi le dispositif de formation-action avec l'ambition de construire leur propre stratégie et plan d'actions développement durable.

- Atelier « Valorisez votre démarche développement durable » (1 jour)

Cet atelier à destination des chefs d'entreprise et des dirigeants permet de mettre en place un plan d'actions marketing et commercial pour valoriser les actions développement durable de l'entreprise.

- Fiches et affiches sur les écogestes pour les chefs d'équipe et les agents de propreté

Le passage à des pratiques durables nécessite la participation et l'implication de tous les acteurs de l'entreprise. Des fiches et affiches sur les écogestes permettent aux chefs d'équipe et aux agents de propreté d'appliquer sur les sites les écogestes au quotidien.

- Programme de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Dans le secteur de la propreté, 98% des maladies professionnelles sont des TMS. Prévenir ce risque professionnel constitue un enjeu social et économique fort pour la profession au regard des conséquences humaines graves qu'il entraîne pour les salariés et des coûts directs et indirects importants qu'il génère pour les entreprises. Pour répondre à cet enjeu, la FEP a mis en œuvre un programme TMS de branche auprès de cibles prioritaires : les entreprises de propreté, les donneurs d'ordre et les concepteurs de bâtiments.

- Lutte contre l'illettrisme

Plus de 8 000 salariés du secteur de la propreté ont suivi une formation sur les savoirs généraux que sont la lecture, l'écriture, le calcul et le repère dans l'espace-temps. Depuis 13 ans, la FEP investit dans la lutte contre l'illettrisme, qui toucherait 9% des français (chiffres de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

Conçue pour gagner en autonomie dans la vie professionnelle ou privée, la formation du secteur de la Propreté intitulée « Clés en main », dispensée par des organismes de formation habilités, utilise les situations vécues au travail et les documents professionnels comme supports pédagogiques pour favoriser les apprentissages.

Signes de reconnaissance

Depuis 2011, la FEP organise tous les deux ans un concours pour l'attribution de **Trophées développement durable** qui récompensent et valorisent les entreprises qui ont mené à bien un projet développement durable particulièrement innovant ou exemplaire. Le jury est composé de personnes extérieures à la profession. En 2015, **5 entreprises de propreté ont été distinguées** pour



leurs réalisations concrètes et abouties conciliant développement économique, engagement social et sociétal, et respect de l'environnement.

Réunions / Commissions ou Club DD

- Comité National développement durable

Il a vocation à réfléchir au niveau stratégique et politique. Il est constitué de représentants des Chambres régionales, des opérateurs de branche et de la FEP. Il se réunit une fois par trimestre.

- Cellule projet développement durable

Elle a pour objectif de proposer des orientations au Comité National, de mettre en œuvre les actions en associant les opérateurs de branche et de suivre les projets.

- Comités régionaux développement durable

Au nombre de 7, ils ont en charge le déploiement des actions en région.

- Clubs développement durable régionaux

Des Clubs développement durable ont été mis en place par la FEP en 2012 sous l'égide des chambres régionales pour maintenir la dynamique sur l'ensemble du territoire. Toutes les entreprises de propreté sont invitées à y participer. C'est pour elles l'occasion de partager leurs bonnes pratiques mais aussi de faire connaître l'engagement de tout le secteur auprès de parties prenantes locales.

Diffusion d'informations sur le DD

- **Rubrique développement durable** sur le portail internet du Monde de la Propreté (présentation du programme, boîte à outils à destination des entreprises de propreté, actualités, publications, etc.).
- **Actualités publiées également dans les revues professionnelles du secteur :**
 - Magazine Services, magazine de l'hygiène, de la propreté et du multiservice ;
 - « Proprement Dit », lettre d'information des adhérents de la FEP.

Publication d'études, de guides pratiques

- **Guide sectoriel sur la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre / secteur de la propreté**

Ce guide, élaboré avec la participation active de tous les acteurs de la filière, propose une méthodologie et des exemples d'actions visant à réduire les émissions de GES ainsi que de nombreux retours d'expérience et témoignages. Il a été publié par la FEP et l'ADEME en 2013.

- **Etude sur la mise en œuvre du développement durable dans la propreté**

Cette étude a permis d'analyser l'état des politiques RSE dans les entreprises de propreté. L'étude montre une vraie maturité des entreprises de propreté sur le développement durable. La prépondérance des actions sur le volet social, et notamment le travail en journée/en continu, a un rôle crucial pour augmenter la performance de l'entreprise (questionnaire en ligne envoyé aux 1 900 adhérents de la FEP, 318 entreprises répondantes, 45 entretiens individuels par téléphone).

Publication d'un rapport RSE et/ou volet RSE dans le rapport annuel

Depuis 2009, la FEP publie annuellement un **rapport développement durable**. Les rapports développement durable reflètent les avancées méthodologiques et l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du projet développement durable. La FEP a publié son **5^{ème} rapport en décembre 2015**, dans le cadre de la COP21, où elle y présente les actions de la branche permettant aux entreprises de propreté de réduire leur impact sur l'environnement.

Acteurs partenaires de la fédération dans le domaine de la RSE

La FEP travaille en étroite collaboration avec un certain nombre de ses parties prenantes.

Au sein des instances internes, la FEP est en relation avec les membres :

- Du Comité consultatif des parties prenantes ;
- Du Jury des Trophées du développement durable des entreprises de propreté.

Par ailleurs, la FEP est membre :

- Du Bureau et de la Commission RSE du MEDEF ;
- De la Commission développement durable de la CGPME.

La FEP est également adhérente des organisations suivantes :

- Orse (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises) ;

- ObsAR (Observatoire des Achats Responsables) ;
- Orée (Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise).

Enfin, la FEP participe à la **Plateforme RSE**, une instance de concertation et de réflexion spécialisée au sein du Commissariat général France-Stratégie auprès du Premier Ministre. Son objectif est de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A L'INTERNATIONAL

Outils

Le référentiel des 51 actions est décliné au niveau européen.

Réunions / Commissions ou Club DD

- **Groupe de travail européen sur le développement durable**

Dans le cadre du financement du programme développement durable par le programme européen Life+, la FEP a mené un groupe de travail de 2009 à 2012 qui réunissait les fédérations d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, d'Angleterre, afin de déployer la démarche développement durable dans ces pays.

Organisation d'évènements

Organisation de conférences développement durable lors des assemblées générales de la FENI :

- 2010 à Rome : présentation des grands enjeux du programme développement durable de la FEP et de la place particulière des entreprises de propreté au sein des activités économiques. Cette conférence a réuni 150 participants (représentant 14 nationalités) ;
- 2012 à Rome : présentation du référentiel des 51 actions, des critères sociaux et environnementaux des marchés publics, et mise en pratique du développement durable par les entreprises de propreté. La conférence a réuni 90 participants européens ;
- 2013 à Paris : premiers résultats du déploiement du référentiel de la FEP.

Diffusion d'informations sur le DD

La FEP a transmis son référentiel des 51 actions à la FENI, qui a été traduits en anglais, allemand et en italien pour être diffusés plus largement dans les autres fédérations nationales membres.